

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapports de contrôle organisationnel

Documents supplémentaires pour ce point :

Rapport de l'auditeur interne (UNAIDS/PCB (54)24.14)

Rapport du Bureau d'éthique (UNAIDS/PCB (54)24.14)

Rapport du Comité consultatif indépendant de surveillance externe de l'ONUSIDA
(UNAIDS/PCB (54)24.17)

Réponse de la direction aux rapports de surveillance de l'Organisation
(UNAIDS/PCB (54)24.18)

Mesure requise lors de cette réunion — le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *accepter le* rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : nulles



SUPREME AUDIT INSTITUTION OF INDIA
लोकहितार्थ सत्यनिष्ठा
Dedicated to Truth in Public Interest

**BUREAU DU CONTRÔLEUR
ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

Notre vérification des comptes vise à fournir une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion de l'ONUSIDA en formulant des recommandations constructives.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mme Ritu Dhillon,
Directrice de la
vérification extérieure des
comptes
OMS Genève
Courriel : dhillonr@who.int

**Vérification des comptes
de l'ONUSIDA de
l'Organisation mondiale
de la Santé (OMS) pour
l'exercice clos le
31 décembre 2023**

SOMMAIRE

Chapitre	Sujet		Page
I	Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers		3
II	Rapport détaillé du commissaire aux comptes		6
	En résumé		6
	A	Mandat, portée et méthodologie	8
	B	Objectifs de la vérification des comptes	9
	C	Constatations et recommandations de la vérification des comptes	9
	C 1	État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des précédentes vérifications extérieures des comptes	9
	C 2	Vérification financière	9
	C 3	Vérification de conformité	10
	D	Remerciements	12
<i>Annexe</i>			13

Chapitre I

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2023, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net/capitaux propres (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de la comparaison entre le budget et le montant réel (état V) pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section ci-dessous intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'ONUSIDA conformément aux exigences éthiques applicables à notre vérification des états financiers et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes sur ceux-ci

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent les informations incluses dans le rapport du directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, mais ne comprennent pas les états financiers ni le rapport de notre commissaire aux comptes sur ces derniers.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de la vérification, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'utilisation du principe de continuité de l'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'ONUSIDA ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'établissement des rapports financiers de l'ONUSIDA.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'une vérification des comptes réalisée conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification des comptes conforme aux normes internationales d'audit, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Par ailleurs, nous :

- (a) identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, l'omission intentionnelle, la fausse déclaration ou le contournement du contrôle interne ;
- (b) acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ONUSIDA ;
- (c) évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;

- (d) tirons des conclusions quant à l'adéquation de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, quant à l'existence d'une anomalie significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une anomalie significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'ONUSIDA à cesser la continuité de l'exploitation ;
- (e) évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour la vérification et les conclusions importantes de la vérification, y compris les anomalies significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

En outre, à notre avis, les transactions de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification ont été, à tous égards importants, conformes au règlement financier de l'OMS.

Conformément à la règle XIV du règlement financier de l'OMS, nous publierons également un rapport détaillé sur notre vérification des comptes de l'ONUSIDA.



**Girish Chandra Murmu Contrôleur
et vérificateur général des comptes de l'Inde**

29 avril 2024

Chapitre II

Rapport détaillé du commissaire aux comptes

En résumé

Introduction

Nous avons vérifié les états financiers et examiné les opérations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La vérification des états financiers et l'examen des opérations ont été effectués au siège de l'ONUSIDA à Genève, en Suisse.

Résultat global de la vérification des comptes

Opinion sur les états financiers

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2023.

Principales conclusions de la vérification

Vérification de conformité

Nous avons examiné le plan de continuité des activités (BCP), les contrats, les accords et les actifs de l'ONUSIDA, ainsi que leur vérification. Sur la base des conclusions de la vérification, nous recommandons ce qui suit :

Recommandations

- i. L'ONUSIDA peut assurer la création, la mise à jour et le suivi du BCP dans tous ses bureaux.*
- ii. L'ONUSIDA peut prendre les mesures nécessaires pour réviser le contrat avec un fournisseur afin de maintenir et de poursuivre le développement du module d'impact sur le SIDA et s'assurer que le paiement final sera effectué au fournisseur après avoir procédé aux ajustements nécessaires.*
- iii. L'ONUSIDA peut continuer à assurer le suivi auprès des bureaux dont les actifs ont été signalés comme « introuvables » et à insister auprès d'eux pour qu'ils soumettent les documents de cession en cas de sortie des actifs.*

Faits marquants pour 2023	(Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars US)
Recettes totales	214,38
Dépenses totales	228,97
Total des actifs	282,37
Total du passif	30,85
Total de l'actif net	251,52

A. Mandat, portée et méthodologie

1. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) dirige l'effort mondial visant à mettre fin au SIDA en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable. L'ONUSIDA fournit l'orientation stratégique, le plaidoyer, la coordination et l'appui technique nécessaires pour promouvoir et relier les leaderships des gouvernements, du secteur privé et des communautés afin de fournir des services de lutte contre le VIH qui sauvent des vies.
2. Le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde a été désigné commissaire aux comptes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour un mandat de quatre ans, de 2020 à 2023. La vérification des comptes a été effectuée conformément aux cadres financiers et réglementaires qui régissent les diverses activités de l'ONUSIDA, notamment le règlement financier et les règles de gestion financière de l'OMS, le cadre réglementaire financier de l'ONUSIDA, les recommandations/directives du conseil d'administration et du conseil scientifique, etc. ainsi que les normes internationales d'audit. Ces dernières normes exigent que nous nous conformions à des règles éthiques et que nous planifiions et réalisions la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.
3. Le but premier de la vérification était de nous faire une opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de déterminer si les dépenses comptabilisées dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière.
4. La vérification comprenait un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes ainsi qu'un examen par sondage des documents comptables et d'autres pièces justificatives jugées nécessaires pour se faire une opinion sur les états financiers.

B. Objectifs de la vérification

5. La vérification a pour but de passer en revue les états financiers afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils reflètent une image fidèle des opérations de l'ONUSIDA, que les opérations et les états financiers sont présentés/divulgués conformément aux normes IPSAS, que les contrôles internes sont adéquats et efficaces par rapport au mandat de l'Organisation et justifient le degré de confiance qu'on leur accorde, que les méthodes comptables adoptées par l'ONUSIDA sont cohérentes et conformes aux normes IPSAS et que les opérations et les activités sont conformes au règlement financier et aux règles financières de l'OMS.

C. Conclusions et recommandations de la vérification

C1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des précédentes vérifications extérieures des comptes

6. Nous avons examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'ONUSIDA des recommandations des précédentes vérifications des comptes et observé que sur les dix recommandations en suspens des années précédentes, sept ont été mises en œuvre et trois (deux du rapport d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et une du rapport d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) sont toujours en cours de mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente figure à l'**annexe I**.

C2. Vérification financière

7. Nous avons examiné les états financiers, y compris les informations fournies dans les notes aux états financiers de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023, afin de vérifier leur conformité avec les exigences de toutes les normes applicables en vertu des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Nous avons formulé des observations visant à améliorer l'exhaustivité, l'exactitude et la transparence des informations fournies dans les notes annexes et la présentation des états financiers. La direction a accepté nos recommandations et a révisé les états financiers ainsi que les notes y afférentes.

8. Il convient de noter que les révisions susmentionnées n'ont pas eu d'incidence sur l'excédent/déficit net de l'exercice, ni sur l'actif net, le passif et les capitaux propres.

9. Après avoir effectué une vérification complète des états financiers, nous avons conclu que les états financiers étaient présentés fidèlement et, par conséquent, nous avons émis une opinion sans réserve pour l'exercice 2023.

C3 Vérification de conformité

Les problèmes constatés lors de la vérification de conformité sont les suivants :

I. Plan de continuité des activités (BCP)

10. Le plan de continuité des activités (BCP) est une activité très importante pour assurer la protection du personnel et des actifs et leur rétablissement rapide en cas d'événement perturbateur. Le Guide d'instruction sur le processus d'élaboration et de mise à jour du BCP, publié par l'ONUSIDA, indique que tous les bureaux régionaux et nationaux sont tenus de fournir des informations, telles que les priorités stratégiques, les activités essentielles du personnel, les actifs et les contacts, afin de générer leur BCP, sur une plateforme appelée « Assemblage ». Ces plans doivent être revus ou mis à jour chaque année pour refléter les changements éventuels.

11. Nous avons observé que, sur 78 bureaux, 10 n'avaient pas élaboré de BCP, tandis que 68 bureaux avaient élaboré leur BCP en 2020, mais que les modifications apportées aux activités essentielles du personnel, aux actifs et aux coordonnées, etc. n'avaient pas été mises à jour. En outre, aucune documentation sur le BCP du bureau de l'ONUSIDA à Genève n'était disponible.

12. Dans sa réponse, la direction a indiqué que, bien que les instructions nécessaires aient été données aux bureaux de pays pour la mise à jour des plans, tous les bureaux ne l'avaient pas fait. En outre, en ce qui concerne le BCP de Genève, l'ONUSIDA s'appuie largement sur l'OMS pour la sécurité et a déjà mis en œuvre des stratégies de travail hors site (ordinateurs portables pour tous, logiciels de travail à distance, stockage de fichiers dans le cloud).

13. La direction a également répondu que la plateforme Assemblage pour la création du BCP n'était pas utilisée et que les informations concernant les tests du BCP et les exercices de formation par les bureaux n'étaient pas disponibles. Le BCP étant essentiel pour assurer la sécurité et la protection de l'espace de travail, son absence expose l'organisation à des risques.

Recommandation 1 : La direction peut veiller à la création, à la mise à jour et au suivi du BCP dans tous ses bureaux.

14. L'ONUSIDA a accepté la recommandation issue de la vérification.

II. Chargement excessif des coûts indirects dans la valeur du contrat

15. L'ONUSIDA a émis (en juin 2022) une lettre d'accord aux fournisseurs¹¹, afin de maintenir et de renforcer le module sur l'impact du SIDA, pour un montant de 2 958 749 USD. La durée de l'accord allait de juillet 2022 à juillet 2024.

16. Nous avons examiné les documents budgétaires relatifs au contrat susmentionné et avons constaté qu'un montant de 40 767 USD était inclus en tant que coût indirect (10 %) dans les frais de personnel du partenaire du fournisseur. En outre, un coût indirect de 268 977 USD (10 % du coût total, c'est-à-dire le coût du personnel du fournisseur + le coût du personnel du partenaire + d'autres coûts directs) a été inclus dans la valeur du contrat.

17. Cela a entraîné le calcul de 10 % de coûts indirects sur 2 689 772 USD au lieu de 2 649 005 USD et la valeur finale du contrat a été augmentée de 84 653 USD, soit 2 958 749 USD au lieu de 2 874 096 USD (**détails donnés à l'annexe II**).

18. Dans sa réponse, la direction a reconnu que ses calculs étaient incorrects. Elle a également déclaré que 10 % auraient dû être calculés sur les frais de personnel du fournisseur et du partenaire individuellement, au lieu d'être imputés aux frais du vendeur, puis 10 % sur les frais de personnel totaux du fournisseur et du partenaire en tant que coûts indirects.

19. Nous avons noté que sur la valeur du contrat de 2 958 749 USD, l'ONUSIDA a effectué un paiement total de 2 219 061 USD au fournisseur, et qu'un solde de 739 688 USD est dû en 2024 conformément aux conditions convenues du contrat.

20. Nous sommes d'avis que la révision nécessaire de l'accord ainsi que l'ajustement de 84 653 USD doivent être effectués avec le fournisseur.

Recommandation 2 : La direction peut prendre les mesures nécessaires pour réviser le contrat et s'assurer que le paiement final est effectué au fournisseur après avoir procédé aux ajustements nécessaires.

21. L'ONUSIDA a accepté la recommandation.

III. Vérification des actifs

22. L'ONUSIDA disposait de 4 838 actifs d'une valeur de 18,8 millions de dollars US. Nous avons analysé le rapport de synthèse sur la vérification des actifs réalisé par l'ONUSIDA. Nous avons observé que, sur un total de 4 838 éléments (actifs) signalés dans l'ensemble des bureaux de l'ONUSIDA, 1 125 éléments (23,25 % du total des éléments d'une valeur de 1,39 million de dollars US) avaient été classés dans la catégorie « Introuvable », comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

¹ Deux fournisseurs en partenariat

Pourcentage d'éléments introuvables	Nombre de bureaux	Nombre d'éléments introuvables	Valeur des actifs INTROUVABLES (en USD)
100 %	2	18	14 333
75 à 99,99 %	3	99	102 714
50 à 74,99 %	4	92	107 065
20 à 49,99 %	26	777	1 005 341
Moins de 20 %	29	139	164 587
Total		1 125	1 394 041

23. Dans sa réponse, la direction a indiqué que les éléments signalés dans la catégorie « introuvable » étaient des éléments qui n'étaient pas physiquement présents, bien qu'ils soient répertoriés dans le registre des actifs. La direction a également déclaré qu'un examen de l'état des actifs, tel qu'il a été soumis par différents bureaux, était en cours.

24. Nous sommes d'avis que la direction devrait rapidement achever l'examen en cours des éléments « introuvables » et identifier les raisons de l'absence de ces éléments.

Recommandation 3 : La direction peut assurer un suivi auprès des bureaux dont les actifs ont été signalés comme « introuvables » et insister auprès d'eux pour qu'ils soumettent les documents de cession en cas de sortie des actifs.

25. L'ONUSIDA a accepté la recommandation issue de la vérification.

D. Remerciements

26. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour la coopération et l'assistance que le personnel et la direction de l'ONUSIDA, à Genève, ont apportées à l'équipe de vérification extérieure des comptes.



**Girish Chandra Murmu Contrôleur
et vérificateur général des comptes de l'Inde**

29 avril 2024

État de la mise en œuvre des recommandations pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
1	2022	Recommandation 1 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de travailler en collaboration plus étroite avec SHI pour s'assurer que l'actuaire utilise des données démographiques exactes pour une évaluation actuarielle plus précise dans les années à venir.	<p>La prochaine évaluation actuarielle complète aura lieu en 2025 et une collaboration étroite avec SHI est déjà en place et se poursuivra pour garantir l'utilisation de données démographiques exactes.</p> <p>Il convient de noter que, conformément à la recommandation, nous travaillons déjà en étroite collaboration afin de garantir l'exactitude des données.</p>	Achévé	Mise en œuvre				Elle devrait être achevée en 2025. Ouverte
2		Recommandation 2 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de prendre des mesures concrètes pour achever la vérification de tous les actifs et de concevoir un mécanisme permettant de s'assurer que tous les actifs sont vérifiés en temps voulu.	<ul style="list-style-type: none">Un point focal dédié aux immobilisations a été désigné en décembre 2023. <p>Des tableaux de bord de suivi sont disponibles pour contrôler l'achèvement de l'exercice de vérification des actifs.</p> <p>Un suivi supplémentaire est assuré auprès de chaque bureau pour résoudre les problèmes, le cas échéant. Taux d'achèvement de 100 % de l'exercice de</p>	Achévé	Mise en œuvre				Mesures prises. Annexe jointe à la fin du présent document. Acceptée

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
			vérification des actifs le plus récent						
3		Recommandation 3 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de s'acquitter de ses obligations de paiement conformément aux termes de l'accord de coopération financière directe (CFD) et d'examiner les raisons et les justifications du déblocage de fonds non conformes aux dispositions de la CFD.	Les mesures suivantes ont été prises : (1) Le bureau concerné, responsable du paiement non conforme de la CFD, a été invité à fournir des explications et des justifications et s'est vu rappeler les activités de gestion de contrat requises (modification de l'accord le cas échéant, apurement des paiements et suivi des activités). (2) Des sessions de formation sur les contrats non commerciaux (CFD, accords de financement de programmes) ont été dispensées lors de l'atelier sur les opérations régionales pour les régions Afrique de l'Ouest et centrale et Afrique australe et de l'Est en juin 2023.	Achévé	Mise en œuvre				Mesures prises. La situation s'est améliorée et les rapports en retard ont été réduits de 50 %. Date dans le fichier xls sur l'état des rapports CFD en mars 2023 et mars 2024. Acceptée
4		Recommandation 4 : Nous recommandons à l'ONUSIDA ce qui suit : a. Examiner les cas où les membres du personnel sont sous contrat du PNUD ou d'autres	La configuration de ces types de contrats de travail dans le système ERP/GSM (par exemple, pas de numéro de personnel de l'OMS) a nécessité la conception d'un taux de réalisation de 100 % des alertes automatisées en dehors de l'ERP de l'exercice	Achévé	Mise en œuvre				Le problème était dû au fait que le personnel de l'autre organisme ne figurait pas sur le registre de paie

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
		<p>organisations coparrainantes et n'ont pas présenté de demande de remboursement, et mettre au point un mécanisme permettant de recouvrer le montant des indemnités de voyage non réclamées.</p> <p>b. Veiller à ce que les demandes de voyage qui ne relèvent pas d'une situation d'urgence soient approuvées avant la date de début du voyage afin de garantir la conformité avec les règles en vigueur en matière de voyages d'affaires.</p>	<p>de vérification des actifs le plus récent.</p> <p>Ces alertes ont été mises en place via la plateforme Assemblage en utilisant des données extraites directement de l'ERP.</p> <p>Les alertes concernant la soumission tardive de la demande de remboursement et l'obligation de remboursement en suspens seront également envoyées au service financier de l'ONUSIDA et à l'adresse électronique relative aux exceptions pour les voyages afin d'assurer un suivi, le cas échéant.</p>						<p>de l'ONUSIDA. L'alerte incombe à l'autre organisme dont dépend ce personnel. Système vu. Acceptée</p>
5		<p>Gestion des actifs Nous recommandons à l'ONUSIDA de veiller à l'intégration des contrôles nécessaires dans le système ERP afin d'éviter les retards dans l'enregistrement des actifs.</p>	<p>La direction a noté dans la réponse de la direction au projet de lettre de la direction du 31 mars 2023 que la fonctionnalité requise est désormais disponible dans l'ERP.</p> <p>D'autres mesures concernent spécifiquement les changements dans le système de gestion des affaires (BMS) de l'OMS,</p>	Achévé	Mise en œuvre				<p>Dossier sur les mesures prises : Vous trouverez ci-joint un exemple de document régional Assets clean-up.pdf à ce sujet. Acceptée</p>

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
			<p>qui ne relèvent pas de la compétence de l'ONUSIDA.</p> <p>Bien que l'ONUSIDA participe à l'examen des processus et aux réunions du conseil d'administration de BMS, la décision finale sur les contrôles à mettre en œuvre relève de l'OMS, et non de l'ONUSIDA.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, la direction note que la décision finale sur les contrôles est sous le contrôle de l'OMS (s'assurer qu'elle est conforme à ses règles et règlements, que l'ONUSIDA suit également).</p>						
6	2021	Budget unifié, résultats et cadre de responsabilisation L'ONUSIDA peut s'assurer que tous les indicateurs de performance de l'UBRAF sont rapportés dans le rapport de suivi des résultats afin de refléter une image complète des progrès et de mesurer quantitativement les	<p>L'établissement de rapports sur les résultats obtenus en 2022 par rapport à l'UBRAF 2022-2026, son cadre de résultats et les indicateurs de performance connexes ont été présentés au CCP de juin 2023.</p> <p>La nouvelle structure du rapport de suivi des résultats (PMR) permet de présenter plus succinctement l'analyse des données relatives aux</p>	Juin 2024		En cours de mise en œuvre			<p>Le rapport de suivi des résultats se trouve sous le lien Performance monitoring (sharepoint.com)</p> <p>Les données relatives aux trois critères reçus du bureau de pays sont</p>

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
		résultats de l'organisation à l'aide des indicateurs de produits.	<p>indicateurs de performance, comprenant une vue d'ensemble de tous les rapports sur les indicateurs et un tableau de bord détaillé, avec des précisions pour chaque indicateur.</p> <p>Documents de la 52^e réunion du CCP : Rapport de performance 2022 : Résumé analytique Rapport de résultats Résultats par région Résultats par organisation Tableau de bord des indicateurs Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer une notification complète des indicateurs, comme indiqué dans le rapport, pour 3 indicateurs, les données n'étaient pas disponibles au moment de la notification [en raison du calendrier de la collecte de données faisant partie d'un système plus large de collecte de données nationales (Surveillance mondiale du SIDA) plus tard dans l'année]. Des mises à jour seront fournies dans le PMR 2022-2023 qui sera soumis en juin 2024.</p>						reçues tardivement. C'est ce qui est fait dans les rapports biennaux. En cours.

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
			Notez que si ce problème se répète, la même procédure de rapport sera appliquée dans le CCP suivant.						
			Ce retard pour certaines données d'indicateurs a été divulgué de manière transparente au moment de l'approbation de la matrice d'indicateurs de l'UBRAF par le CCP.						
7		Bureau d'éthique Dans le rapport sur l'état des allégations reçues par le Bureau d'éthique, la catégorie « Autres cas incluant des fautes » doit être désagrégée pour refléter réellement la nature des fautes commises, afin d'améliorer la transparence et le suivi.	Des données ventilées sur la conduite ont été présentées dans le rapport de juin 2023 au CCP. Rapport du Bureau d'éthique à la 52 ^e réunion du CCP (juin 2023), paragraphe 24, figure 2 :	Juin 2023	Mise en œuvre				Mesures prises. La classification a été étendue à 17 types de cas. Le fichier Misconduct - case categorisation.doc donne la liste. Acceptée
8		Recommandation 6 – Accords de financement de programmes L'ONUSIDA peut renforcer la réglementation des accords de financement de programmes par les moyens suivants :	Les mesures suivantes seront mises en œuvre en 2024 : a) formulaire d'évaluation des partenaires en ligne, y compris les composantes correspondantes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (T1) ; b) calendrier de restitution du solde non dépensé (T2) ;	T2 2024 a, c et d. Mise en œuvre b		En cours de mise en œuvre			Mesures prises pour b) dans le fichier Selection proposal.pdf b) accepté. a, c et d - Ouverte

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
			c) procédures opérationnelles standard pour les activités d'assurance (T2).						
		a) l'incorporation du mécanisme du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques dans le manuel de passation des marchés, b) l'utilisation d'une matrice d'évaluation pour sélectionner les propositions, c) la fixation de délais pour la restitution à l'ONUSIDA du solde non dépensé par les partenaires de mise en œuvre, et d) l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour la conduite d'activités d'assurance.	Déjà mises en œuvre b) Matrice d'évaluation à l'appui de l'appel à propositions non commercial lancé en décembre 2023.						
9	2020	Paramètres clés, divulgués L'ONUSIDA devrait veiller à ce que les données nationales sur les paramètres clés, publiées dans divers rapports,	Toutes les données disponibles dans le rapport régional et national 2020-2021 étaient cohérentes, complètes, comparables et exactes dans le rapport de suivi des résultats et sur le portail de l'ONUSIDA	Achevé	Mise en œuvre				Page d'accueil Portail (un aids.org) Le portail national de cette page fournit des informations

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Date d'achèvement prévue	État d'avancement de la mise en œuvre				Évaluation du commissaire aux comptes
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
		soient cohérentes, complètes, exactes et comparables.	consacré aux résultats et à la transparence [Page d'accueil Portail (unaids.org)] De même, pour le rapport de suivi des résultats 2022, une diligence raisonnable a été appliquée et les données nationales sur les paramètres clés publiées dans les différents rapports sont cohérentes, exactes et comparables.						supplémentaires par pays et des données sur les activités. Acceptée
10		Recommandation : Nous recommandons à l'ONUSIDA d'envisager la performance des contractants avec diligence et en temps opportun. Comme l'a suggéré le bureau de pays, l'ONUSIDA pourrait élaborer une plateforme en ligne à l'échelle de l'organisation pour l'évaluation des performances des contractants.	Actions menées dans le cadre du mandat de l'ONUSIDA : Une demande a déjà été adressée à l'OMS concernant l'inclusion de la fonctionnalité requise dans la conception du nouveau système ERP (BMS) Des formulaires d'évaluation en ligne ont déjà été élaborés pour i) garantir que toutes les informations obligatoires sont saisies correctement et complètement, et ii) améliorer la rapidité du processus grâce à la numérisation / au formulaire électronique et à la signature électronique (par rapport au papier) et à la normalisation	Achévé	Mise en œuvre				C'est ce qui a été fait. L'évaluation des résultats est en cours. Une convocation expliquant cela est jointe. Support info performance évaluative.ppt Acceptée

Annexe II

Détails	Calcul selon la vérification des comptes (en USD)	Calcul effectué par l'ONUSIDA (en USD)
Avenir Health (sous-total)	1 843 240,00	1 843 240,00
Centre Est-Ouest (sous-total)	407 672,00	448 439,20
<i>Total des coûts fournisseur et partenaire</i>	2 250 912,00	2 291 679,20
<i>Voyage</i>	134 093,00	134 093,00
<i>Consultants</i>	43 067,00	43 067,00
<i>Modélisateurs nationaux</i>	208 333,00	208 333,00
<i>Hébergement web</i>	12 000,00	12 000,00
<i>Licences de logiciels</i>	600,00	600,00
Coût direct total	2 649 005,00	2 689 772,20
<i>Coûts indirects de 10 % des coûts fournisseur et partenaire</i>	225 091,20	268 977,22
Valeur totale du contrat	2 874 096,20	2 958 749,42
<i>Différence</i>	84 653,22	

* *Coût total fournisseur = 407 672 USD + 40 767,20 (10 % de 407 672 comme coût indirect) = 448 439,20*